

Conditions Définitives en date du 27 décembre 2013



CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL NORD EUROPE
Programme d'émission d'Obligations
de 4.000.000.000 d'euros

Emission de 4.000.000 d'euros d'Obligations Indexées sur Evènement de Crédit, à échéance le 30 décembre 2020

Prix d'émission : 100 %

LA FRANCAISE BANK

*Le Prospectus de Base dont référence est faite ci-dessous (tel que complété par les Conditions Définitives) a été préparé en prenant en compte que, sauf dans les cas stipulés dans le sous-paragraphe (b) ci-dessous, toute offre d'Obligations dans un quelconque Etat Membre de l'Espace Economique Européen qui a transposé la directive 2003/71/CE (la "**Directive Prospectus**") (chacun un "**Etat Membre Concerné**") sera faite conformément à une exemption au titre de la Directive Prospectus, telle que transposée dans cet Etat Membre Concerné, de l'obligation de publier un prospectus pour les offres des Obligations.*

Toute personne faisant ou ayant l'intention de faire une offre des Obligations pourra le faire uniquement dans des circonstances dans lesquelles il n'y a pas d'obligation pour l'Emetteur ou un Agent Placeur de publier un prospectus au titre de l'article 3 de la Directive Prospectus ou un supplément au prospectus au titre de l'article 16 de la Directive Prospectus, dans chaque cas, au titre de cette offre.

PARTIE A – CONDITIONS CONTRACTUELLES

Les termes utilisés ci-après seront réputés être définis pour les besoins des Modalités incluses dans le Prospectus de Base en date du 18 décembre 2013 (visé par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro 13-679 en date du 18 décembre 2013) qui constitue un prospectus de base au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 telle que modifiée (ce qui inclut les modifications apportées par la Directive 2010/73/CE dans la mesure où ces modifications ont été transposées dans un Etat-Membre) (la "**Directive Prospectus**").

Le présent document constitue les Conditions Définitives relatives à l'émission des Obligations (les "**Obligations**") et contient les termes définitifs des Obligations. Les présentes Conditions Définitives complètent le Prospectus de Base en date du 18 décembre 2013 relatif au Programme d'émission d'Obligations de l'Emetteur et doivent être lues conjointement avec celui-ci.

Le Prospectus de Base est disponible sur les sites Internet (a) de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) et (b) de l'Emetteur (www.cmne.fr), et aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Emetteur et aux bureaux désignés de l'Agent Payeur auprès desquels il est possible d'en obtenir copie.

Les dispositions de l'Annexe Technique 6 s'appliquent aux présentes Conditions Définitives et ces documents devront être lus conjointement.

1.	Emetteur :	Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe
2.	(a) Souche n° :	21
	(b) Tranche n° :	1
3.	Devise ou Devises Prévue(s) :	Euro (EUR)
4.	Montant Nominal Total :	4 000 000 EUR
	(a) Souche :	4 000 000 EUR
	(b) Tranche :	4 000 000 EUR
5.	Prix d'émission :	100 % du Montant Nominal Total
6.	Valeur Nominale Indiquée :	100.000 EUR
7.	(a) Date d'Emission :	30 décembre 2013
	(b) Date de Début de Période d'Intérêts :	Date d'Emission
8.	Date d'Echéance :	30 décembre 2020, sous réserve des Modalités des Obligations indexées sur un Evènement de Crédit et du paragraphe 30 ci-dessous.
9.	Obligations Hybrides :	Non
10.	Base d'Intérêt :	Taux Fixe de 4.5 % par an
11.	Base de Remboursement/Paiement:	Remboursement Indexé sur Evènement de Crédit
12.	Changement de Base d'Intérêt ou de Base de Remboursement/Paiement :	Non Applicable
13.	Option de Rachat/de Vente :	Non Applicable
14.	(a) Rang de créance :	Non Subordonné
	(b) Date des autorisations d'émission :	Décision du Conseil d'administration en date du 24 juin 2013.
15.	Méthode de distribution :	Non syndiquée
16.	Agent de Calcul :	La Francaise Bank

DISPOSITIONS RELATIVES AUX INTERETS A PAYER (LE CAS ECHEANT)

17.	Dispositions relatives aux Obligations à Taux Fixe :	Applicable, sous réserve des dispositions de l'Annexe Technique 6 des Modalités des Obligations indexées sur un Evènement de Crédit et du paragraphe 30 ci-dessous
-----	-------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

(a) Taux d'Intérêt : 4.5% par an payable annuellement à terme échu

(b) Date(s) de Paiement du Coupon :

30 décembre 2014
30 décembre 2015
30 décembre 2016
2 janvier 2018
31 décembre 2018
30 décembre 2019
30 décembre 2020

Ou si l'une de ces dates n'est pas un Jour Ouvré, le Jour Ouvré suivant

(c) Montant(s) de Coupon Fixe : 4 500 € pour 100 000 € de Valeur Nominale Indiquée

(d) Montant(s) de Coupon Brisé : Non Applicable

(e) Méthode de Décompte des Jours : 30/360, non ajusté

(f) Dates de Détermination du Coupon : Conformément aux Modalités

18. Dispositions relatives aux Obligations à Taux Variable : Non Applicable

19. Dispositions relatives aux Obligations à Coupon Zéro : Non Applicable

20. Dispositions relatives aux Taux d'Intérêt applicables aux Obligations Indexées : Non Applicable

21. Dispositions relatives aux Bascule Automatique de Base d'Intérêt et Bascule Automatique de Taux d'Intérêt :

(a) Bascule Automatique de Base d'Intérêt : Non Applicable

(b) Bascule Automatique de Taux d'Intérêt : Non Applicable

22. Dispositions complémentaires relatives aux Obligations Indexées sur l'Inflation : Non Applicable

23. Dispositions complémentaires relatives aux Obligations Indexées sur Indice : Non Applicable

24. Dispositions complémentaires relatives aux Obligations Indexées sur Indice de Stratégie : Non Applicable

25. Dispositions complémentaires relatives aux Obligations Indexées sur Action : Non Applicable

26. Dispositions complémentaires relatives aux Obligations Indexées sur Fonds : Non Applicable

27. **Obligations Indexées sur Matières Premières :** Non Applicable
28. **Obligations indexées sur un Taux de Change :** Non Applicable
29. **Obligations indexées sur un Taux d'Intérêt Sous-Jacent :** Non Applicable
30. **Obligations indexées sur un Evènement de Crédit :** Applicable
- (a) **Obligations Indexées sur un Evènement de Crédit :** CLNs Indexés sur un Panier Linéaire
Règlement Européen : Applicable
- (b) **Evènement(s) de Crédit :** Faillite
Défaut de Paiement
Seuil de Défaut de Paiement : 1.000.000 USD ou son équivalent dans toute autre devise
Restructuration
Date Limite d'Echéance en cas de Restructuration et Obligation Totalelement Transférable : Non Applicable
Date Limite d'Echéance en cas de Restructuration Modifiée et Obligation Transférable sur Conditions : Applicable
- (c) **Date de Négociation:** 28 octobre 2013
- (d) **Jour Ouvré CLN:** Jour de Règlement TARGET2 et Jour Ouvré à Londres
- (e) **Heure d'Evaluation :** Conformément aux Modalités
- (f) **Date d'Echéance Prévue :** 30 décembre 2020
(non sujette à ajustement conformément à la Convention de Jour Ouvré)
- (g) **Dernière Date Prévue de Survenance d'un Evènement de Crédit :** 10 Jours Ouvrés CLNs qui précèdent immédiatement la Date d'Echéance Prévue
- (h) **Date d'Extension :** 10 Jours Ouvrés CLNs précédant immédiatement la Date d'Echéance Prévue.
- (i) **Entité(s) de Référence :** Se reporter à l'Annexe
- (j) **Devise de Règlement :** Devise de Référence
- (k) **Devise de Référence :** Devise de Référence Standard
- (l) **Montant Notionnel de l'Entité de Référence :** Conformément aux Modalités
- (m) **Toutes Garanties :** Applicable

(n)	Caractéristiques de l'Obligation :	Non Applicable
(o)	Obligation Exclue :	Non Applicable
(p)	Obligation:	Conformément aux Modalités
(q)	Catégorie de l'Obligation :	Dettes Financières
(r)	Catégorie de l'Obligation Livrable :	Titre de Créance ou Crédit
(s)	Caractéristiques de l'Obligation Livrable :	Non Subordonnée, Devise de Référence, Non Conditionnelle, Crédit Transférable, Crédit Transférable sur Accord, Transférable, Maturité Maximum et Non au Porteur
(t)	Obligation Livrable Exclue :	Non Applicable
(u)	Obligation de Référence :	Se reporter à l'Annexe
(v)	Entité de Référence LPN :	Non Applicable
(w)	Type de Transaction	Standard European Corporate
(x)	Extension de la Période de Grâce :	Non Applicable
(y)	Intervenant de Marché CLNs :	Conformément aux Modalités
(z)	Cas de Fusion :	Article 2.3 des Modalités Evènement de Crédit Applicable
		Date de Remboursement en Cas de Fusion : Conformément aux Modalités
(aa)	Substitution :	Non Applicable
(bb)	Cessation de l'Accumulation des Intérêts :	Conformément à l'Article 3.1(c) des Modalités Evènement de Crédit
(cc)	Cotation :	Conformément aux Modalités
(dd)	Montant de Cotation :	Montant Notionnel de l'Entité de Référence
(ee)	Montant Minimum de Cotation :	Le montant le plus faible entre (1) 1.000.000 USD (ou son équivalent dans la Devise de l'Obligation concernée) et (2) le Montant de Cotation
(ff)	Pondération :	Se reporter à l'Annexe
(gg)	Notification d'Information Publiquement Disponible :	Applicable Conformément aux Modalités
(hh)	Période de Signification de notification :	10 Jours Ouvrés CLNs (inclus) après la Dernière Date de Survenance d'un Evènement de Crédit
(ii)	Date Butoir Antérieure relative à l'Evènement de Crédit	Date d'Emission

(jj)	Ajustement de la Date Butoir Antérieure relative à l'Evènement de Succession :	Conformément aux Modalités
(kk)	Dispositions Additionnelles :	Applicable
(ll)	Cas de Dérèglement Additionnel	Changement Législatif, Dérèglement des Instruments de Couverture, Augmentation des Frais de Couverture
(mm)	Méthode de Règlement :	Règlement par Enchères
(nn)	Différé de règlement:	Applicable
(oo)	Méthode Alternative de Règlement :	Règlement en Espèces
(pp)	Règlement Physique :	Non Applicable
	• Règlement Partiel en Espèces	Non Applicable
(qq)	Règlement en Espèces :	Applicable
(rr)	Montant de Règlement en Espèces	Conformément aux Modalités
(ss)	Date de Règlement en Espèces :	5 Jours Ouvrés suivant immédiatement la détermination du Prix Final Moyen Pondéré
	• Différé de Règlement :	Applicable
(tt)	Règlement par Enchères :	Applicable
(uu)	Date de Règlement par Enchères	5 Jours Ouvrés après la détermination du Prix Final des Enchères
	• Différé de Règlement :	Applicable
(vv)	Montant de Règlement par Enchères	Conformément aux Modalités
(ww)	Coûts de Dénouement:	Coûts de Dénouement Standard
(xx)	Montant de Calcul :	Valeur Nominale Indiquée

DISPOSITIONS RELATIVES AUX OBLIGATIONS A REMBOURSEMENT PHYSIQUE

31. Obligations à Remboursement Physique : Non Applicable

DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

32. Option de Remboursement au gré de l'Emetteur : Applicable

33. Option de Remboursement au gré des titulaires d'Obligations : Non Applicable

34. Montant de Remboursement Final: 100 000 € par Obligation de 100 000 € de Valeur Nominale Indiquée, sous réserve des Modalités des Obligations indexées sur un Evènement de Crédit

35. Formule de Paiement Final : Non Applicable

36. Bascule Automatique de Formule de Paiement Non Applicable

Final

37. **Montant de Versement Echelonné :** Non Applicable
38. **Montant de Remboursement Anticipé :**
- (a) Montant(s) de Remboursement Anticipé de chaque Obligation payée(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (Modalité 6.6), pour Illégalité (Modalité 6.10) ou en cas d'Exigibilité Anticipée (Modalité 9) : Valeur de Marché Réduite des Coûts
 - (b) Remboursement pour des raisons fiscales à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon : Applicable
 - (c) Montant(s) de Remboursement Anticipé [Automatique] (pour des raisons différentes que celles visées au (a) ci-dessus) pour chaque Obligation : Non Applicable
 - (d) Valeur de Marché Réduite des Coûts : La Valeur de Marché Réduite des Coûts désigne, en ce qui concerne toute Obligation, un montant déterminé de bonne foi par l'Agent de Calcul sur la base des conditions du marché prévalant à la date de détermination, et ajusté pour tenir compte de l'intégralité des frais et coûts inhérents au dénouement de toute opération de couverture sous-jacente et/ou connexe.

DISPOSITIONS GENERALES APPLICABLES AUX OBLIGATIONS

39. **Forme des Obligations :**
- (a) Forme des Obligations : Obligations dématérialisées au porteur
 - (b) Etablissement Mandataire : Non Applicable
40. **Place(s) Financière(s) relatives aux dates de paiement pour les besoins de l'Article 7.4 :** Paris
41. **Dispositions relatives aux Obligations à Libération Fractionnée : montant de chaque paiement comprenant le Prix d'Emission et la date à laquelle chaque paiement doit être fait et les conséquences, le cas échéant, des défauts de paiement, y compris tout droit qui serait conféré à l'Emetteur de retenir les Obligations et les intérêts afférents du fait d'un retard de paiement :** Non Applicable
42. **Dispositions relatives aux Obligations à Remboursement Echelonné :** Non Applicable
43. **Masse (Article 11) :** Les noms et coordonnées du Représentant titulaire de la Masse sont :

Guy COURBOT

27, rue Jean Talmy, 59130 Lambersart

France

Les noms et coordonnées du Représentant suppléant de la Masse sont :

Jacques DOOSE

8, allée des Peupliers

59133 Phalempin

France

Le Représentant de la Masse ne percevra pas de rémunération au titre de ses fonctions.

44. **Le montant principal total des Obligations émis a été converti en euro au taux de [●], soit une somme de** *(uniquement pour les Obligations qui ne sont pas libellés en euros)* : Non Applicable

OBJET DES CONDITIONS DEFINITIVES

Les présentes Conditions Définitives constituent les conditions définitives requises pour l'émission [et l'admission aux négociations des Obligations sur Euronext Paris dans le cadre du programme d'émission d'Obligations de 4.000.000.000 d'euros de Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe.

RESPONSABILITE

Monsieur Christian Desbois accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte de Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe :



Par : _____
Dûment habilité

PARTIE B – AUTRE INFORMATION

1. COTATION ET ADMISSION A LA NEGOCIATION :

- (a) Cotation : Euronext Paris
- (b) (i) Admission aux négociations : Une demande d'admission des Obligations aux négociations sur Euronext Paris à compter de la Date d'Emission a été faite par l'Emetteur
- (ii) Marchés Réglementés ou Non Applicable
marchés équivalents sur
lesquels, à la connaissance de
l'Emetteur, des Obligations de
la même catégorie que les
Obligations à admettre aux
négociations sont déjà admis
aux négociations :
- (c) Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations : 2.500 EUR

2. NOTATIONS

Notations : Les Obligations émises dans le cadre du Programme ne feront pas l'objet d'une notation.

3. NOTIFICATION

Non Applicable

4. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

Non applicable

5. INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

Sauf indiqué dans le chapitre "Souscription et Vente" figurant dans le Prospectus de Base incorporé par référence, à la connaissance de l'Emetteur, aucune personne impliquée dans l'offre des Obligations n'y a d'intérêt pouvant influencer sensiblement l'émission ou l'offre des Obligations.

6. RAISONS DE L'OFFRE, ESTIMATION DU PRODUIT NET ET DES DEPENSES TOTALES

- (a) Raisons de l'offre : Le produit net de l'émission des Obligations est destiné aux besoins de financement de l'activité de l'Emetteur.
- (b) Estimation du produit net : 3 997 500 EUR
- (c) Estimation des dépenses totales : Sans objet, aucune dépense ne sera mise à la charge de l'investisseur.

7. Obligations à Taux Fixe uniquement – RENDEMENT

Rendement : 4.5% par an payable annuellement à terme échu.

Le rendement est calculé à la Date d'Emission sur la base du Prix d'Emission. Ce n'est pas une indication des rendements futurs.

8. Obligations à Taux Variable uniquement – Taux d'intérêt historique

Non Applicable

9. Obligations Indexées uniquement – PERFORMANCE DU SOUS-JACENT (INDICE/ FORMULE/ AUTRE VARIABLE) EXPLICATION DE SON EFFET SUR LA VALEUR DE L'INVESTISSEMENT ET DES RISQUES ASSOCIES ET AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU SOUS-JACENT

Le remboursement du principal n'est pas garanti à la Date d'Echéance et les investisseurs peuvent perdre tout ou partie de leur investissement initial en cas de survenance d'un ou plusieurs Evènements de Credit relatifs aux Entités de Référence.

Des données sur les Entités de Référence peuvent être obtenues sur les sites internet desdites entités :

10. Instruments dérivés uniquement – PROCEDURE DE REGLEMENT DES INSTRUMENTS DERIVES, RENDEMENT DES INSTRUMENTS DERIVES ET INFORMATIONS RELATIVES AU SOUS-JACENT

Se reporter aux Modalités Evènement de Crédit et à la rubrique 31 ci-dessus.

AUTRE

Nom et adresse de l'Agent de Calcul :

La Française Bank, succursale de Paris, 173
boulevard Haussmann, 75008 Paris, France

Information sur les retenues à la source sur le revenu provenant des Obligations applicable dans le pays où est demandée l'admission à la négociation (autre que la France et/ou la Belgique): Non applicable

INFORMATIONS SUR LE SOUS-JACENT POSTERIEURES À L'EMISSION

L'Emetteur ne fournira aucune information postérieure à l'émission, sauf exigence légale ou réglementaire.

11. INFORMATIONS OPERATIONNELLES

Code ISIN : FR0011625011

Code commun : 099333669

Dépositaires : Euroclear France

(a) Euroclear France agissant comme Dépositaire Central : Oui

(b) Dépositaire Commun pour Euroclear Bank et Clearstream Banking, société anonyme : Non

Tout système(s) de compensation autre qu'Euroclear Bank et Clearstream Banking, société anonyme et numéro(s) d'identification correspondant : Non Applicable

Livraison :	Livraison contre paiement
Noms et adresses des Agents Payeurs initiaux désignés pour les Obligations :	Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe 4, Place Richebé 59000 Lille France
Noms et adresses des Agents Payeurs additionnels désignés pour les Obligations (le cas échéant) :	Non Applicable

12. PLACEMENT

Si syndiqué, noms [et adresses] des Membres du Syndicat de Placement et engagements de souscription :	Non Applicable
(a) Date du contrat de prise ferme :	Non Applicable
(b) Nom et adresse des entités qui ont pris l'engagement ferme d'agir en qualité d'intermédiaires sur les marchés secondaires et d'en garantir la liquidité en se portant acheteurs et vendeurs et principales conditions de leur engagement :	Non Applicable Non Applicable
(c) Etablissement(s) chargé(s) des Opérations de Régularisation (le cas échéant) :	
Si non-syndiqué, nom et adresse de l'Agent Placeur :	La Française Bank, Succursale de Paris 173 boulevard Haussmann, 75008 Paris
Commissions et concessions totales :	Non Applicable
Offre Non-exemptée	Non Applicable

13. Offres au public - TERMES ET CONDITIONS DE L'OFFRE

Non Applicable

14. Placement et Prise Ferme

Consentement de l'Emetteur aux fins d'utiliser le Prospectus de Base durant la Période d'Offre :	Non Applicable
Etablissement(s) Autorisé(s) dans les différents pays où l'offre a lieu :	Non Applicable
Conditions relatives au consentement de l'Emetteur aux fins d'utiliser le Prospectus de Base :	Non Applicable

ANNEXE AUX CONDITIONS DEFINITIVES

Entité de Référence	Pondération	Obligation de Référence	Evènement(s) de Crédit	Caractéristique de l'Obligation	Catégorie de l'Obligation	Obligation Exclue
Dexia Credit Local SA	50%	XS0267396082 Echéance : 18 septembre 2018 Coupon : 4.11 CUSIP/ISIN : XS0267396082 Montant d'Emission d'origine : 60M€	Failite Défaut de Paiement Restructuration	Non Applicable	<i>Dette Financière</i>	<i>Non Applicable</i>
Rallye SA	50%	FR0010815472 Echéance : 4 novembre 2016 Coupon : 7.625 CUSIP/ISIN : FR0010815472 Montant d'Emission d'origine : 500M€				